

29 mai 2009 -12:28

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2009

Lutte contre la pollution de l'air

Plan d'action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air

Plan d'action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le Plan d'action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air. Il s'agit du premier plan qui prend en compte les particules et les pollutions de l'air intérieur. Il traite des différentes polluants, des différents effets et sources diffuses et mobiles ainsi que de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

La contribution fédérale complète et soutient l'action des Régions. Ensemble, ces actions forment un tout pour protéger la qualité de l'air et répondre aux obligations internationales et européennes.

Le Plan d'action s'articule autour de six axes :

- les mesures transversales,
- la promotion de la mobilité durable de personnes et le transport de marchandises durables,
- la performance des moteurs,
- l'amélioration de la qualité environnementale des produits énergétiques,
- la production de chaleur domestique plus respectueuse de l'environnement,
- la conception et l'entretien de l'habitat plus respectueux de l'environnement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>